



## L'Assainissement pour un meilleur cadre de vie

### COMMENT SE RACCORDER AU RESAU D'ASSAINISSEMENT ?

Au moment du dépôt, le demandeur est prié de se présenter au Guichet Raccordement sis à la Direction Générale de l'ONAS muni :

ENTREPRISES - PME	PARTICULIERS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'un document attestant du nom de l'Entreprise et de l'adresse des travaux (<b>cachet obligatoire</b>)</li> <li>- De la somme de 36 580 F CFA TTC représentant les frais d'études (non remboursables)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'une facture d'eau datant de moins de 6 mois (ou de la copie du contrat d'abonnement à l'eau)</li> <li>- De la somme de 36 580 F CFA TTC représentant les frais d'études (non remboursables)</li> <li>- D'une procuration légalisée du propriétaire pour les mandataires</li> </ul>

Pour tout renseignement complémentaire contacter :

DAKAR :	HORAIRES :		
Le guichet raccordement à la Direction Générale à Hann	Du Lundi au Jeudi	Bureau	8H 00 - 13H 00
Les Numéros commerciaux : 33 859 35 39 - 78 102 24 44		Caisse	8H 00 - 13H 00
L'e-mail: infoclient@onas.sn	Vendredi	Bureau	8H 00 - 13H 30
Le Numéro Orange au 818 00 10 12		Caisse	8H 00 - 12H 00
REGIONS :			
ONAS RUFISQUE	33 836 30 52	ONAS DIOURBEL	33 971 37 50
ONAS THIES	33 951 82 43	ONAS LOUGA	33 967 02 83
ONAS MBOUR	33 957 12 27	ONAS SAINT LOUIS	33 961 51 24
ONAS KAOLACK	33 941 52 02	ONAS RICHARD TOLL	33 963 37 31

## OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT DU SENEGAL

Cité TP SOM N°4 HANN - Tél. : +221.33.859.35.35 – Fax : +221.33.832.35.31 - N° Orange : 818.00.10.12

Email : onas@onas.sn ; onas@orange.sn – site web : www.onas.sn

NINEA : 00830 48 0 C 9 - B.P. 13428- DAKAR (Sénégal)



*L'Assainissement pour un meilleur cadre de vie*

## CE QUI NE FAUT JAMAIS FAIRE SUR LE RESEAU

- Réaliser des branchements clandestins ;
- Déverser des matières solides dans les réseaux à travers les avaloirs, les bouches d'égouts et dans les canaux ;
- Déverser des hydrocarbures, de la graisse ou des contenus de fosses septiques dans les réseaux ;
- Prendre des plaques fontes ou des grilles du réseau ;
- Construire sur les collecteurs du réseau (canalisations) ;
- Utiliser les eaux usées pour le maraîchage ;
- Adopter des solutions individuelles par les populations elles-mêmes, surtout pendant la période d'hivernage ;
- Interdire l'accès au personnel intervenant dans les domiciles.

### ATTENTION

Tout branchement non exécuté par l'ONAS est clandestin. Il est systématiquement tamponné et son auteur s'expose à des pénalités et frais de mise en conformité.

L'ONAS, un service public à votre disposition 24h/24h  
Pour tout dysfonctionnement dans le réseau  
d'assainissement  
(bouchons, casses ou autres)  
Appelez au numéro Orange : **81 800 10 12**

## OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT DU SENEGAL